

SOURCE: Neptune Technologies & Bioressources Inc.

Neptune annonce ses résultats du deuxième trimestre

- *La capacité effective de l'usine dépasse l'objectif de 150 tonnes métriques par année.*
- *Les ventes du deuxième trimestre (T2) sont conformes aux directives; l'entonnoir de vente est solide pour le troisième trimestre (T3).*
- *Les initiatives axées sur la productivité génèrent plus de 5 millions \$ par année.*
- *L'Office australien des brevets reconfirme la validité du brevet sur la composition de matières de Neptune.*
- *Mario Paradis est nommé directeur financier.*

Laval (Québec) CANADA – Le 14 octobre 2015 – Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ.NEPT - TSX.NTB) annonce ses résultats financiers et opérationnels pour le deuxième trimestre terminé le 31 août 2015. Tous les montants sont en dollars canadiens.

« Nous constatons une amélioration des éléments fondamentaux opérationnels à l'échelle de la société, avec notre usine de Sherbrooke qui fonctionne à pleine capacité, un entonnoir de vente sain et une santé financière accrue », a souligné M. Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune. « L'exploitation de notre usine dépasse maintenant la capacité nominale et nous prévoyons nous rapprocher de la neutralité sur le plan du flux de trésorerie d'ici la fin de l'exercice. Cette situation reflète notre perspective stratégique axée sur la stimulation d'une croissance rentable à long terme grâce à l'amélioration continue et à la transformation des activités. La nomination récente de Mario Paradis au poste de directeur financier (DF) renforce encore davantage l'entreprise, et nous profitons déjà de son leadership solide en matière de finances ».

Résultats financiers du deuxième trimestre

Résultats opérationnels relatifs aux produits nutraceutiques

- Les revenus liés aux produits nutraceutiques se sont établis à 4 371 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2015, ce qui représente une hausse de 62 % par rapport au premier trimestre terminé le 31 mai 2015 et de 67 % comparativement aux revenus de 2 615 000 \$ enregistrés au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA) ajusté¹ négatif de 1 620 000 \$ pour le trimestre courant, ce qui constitue une amélioration par rapport au BAIIA négatif de 3 206 000 \$ enregistré au premier trimestre terminé le 31 mai 2015 et au montant négatif de 10 132 000 \$ de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré une perte nette de 1 897 000 \$ pour le trimestre courant comparativement à 11 356 000 \$ à l'exercice précédent.

¹ Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) » ci-dessous.

Résultats consolidés

- Les revenus consolidés ont totalisé 4 378 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2015, soit une hausse par rapport aux revenus consolidés de 2 623 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 août 2014.
- Les frais généraux et administratifs (G et A) se sont établis à 2 638 000 \$ pour le trimestre, ce qui représente une baisse de 3,8 millions \$, ou de 59 %, par rapport à 6 404 000 \$ pour l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré un BAIIA négatif de 3 104 000 \$ pour le trimestre courant comparativement à un montant négatif de 12 875 000 \$ à l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré une perte nette de 2 557 000 \$ pour le trimestre courant par rapport à une perte nette de 14 848 000 \$ à l'exercice précédent.

Les revenus du deuxième trimestre liés aux produits nutraceutiques étaient conformes aux directives, affichant une augmentation de 62 % par rapport au premier trimestre de l'exercice courant et de 67 % comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Compte tenu de son statut de pionnière dans le secteur de l'huile de krill oméga-3, Neptune jouit d'une solide reconnaissance de la part de sa clientèle et de l'industrie, et la société rétablit activement sa présence sur le marché.

Neptune a également enregistré une augmentation importante du BAIIA ajusté sur douze mois et une perte nette réduite en ce qui concerne les résultats relatifs aux produits nutraceutiques et les résultats consolidés. L'amélioration est attribuable en grande partie à une diminution des frais G et A.

Sur le plan des résultats consolidés, le trimestre courant affiche un BAIIA ajusté négatif de 1,5 million \$ et une perte nette de 0,7 million \$ pour la filiale Acasti de Neptune, qui mène activement des études cliniques et des activités de recherche et de développement. Au trimestre correspondant de l'exercice précédent, Acasti a enregistré un BAIIA ajusté négatif de 2,4 millions \$ et une perte nette de 3,1 millions \$.

Au 31 août 2015, Neptune affichait des investissements en espèces et à court terme consolidés de 19,2 millions \$. De ce montant, 3,4 millions \$ concernaient Neptune et 15,8 millions \$ concernaient Acasti.

Résultats financiers depuis le début de l'exercice

Résultats opérationnels relatifs aux produits nutraceutiques

- Les revenus liés aux produits nutraceutiques se sont établis à 7 070 000 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2015 par rapport à 6 250 000 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2014.
- Nous avons enregistré un BAIIA ajusté négatif de 4 928 000 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2015, ce qui constitue une amélioration par rapport au montant négatif de 13 897 000 \$ enregistré au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré une perte nette de 6 564 000 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2015, ce qui représente une amélioration comparativement à la perte nette de 17 058 000 \$ enregistrée au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Résultats consolidés

- Les revenus consolidés ont totalisé 7 082 000 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2015 comparativement à 6 314 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré un BAIIA ajusté négatif de 8 272 000 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2015 par rapport au montant négatif de 18 647 000 \$ enregistré pour la période correspondante de l'exercice précédent.

- Nous avons enregistré une perte nette de 7 523 000 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2015 comparativement à une perte nette de 19 217 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

L'amélioration sur le plan du BAIIA ajusté et la perte nette plus élevée sont attribuables en grande partie aux facteurs précisés pour les résultats trimestriels ci-dessus.

La capacité effective de l'usine dépasse l'objectif initial de 150 tonnes métriques par année

Toutes les préoccupations liées à la production à l'usine de Sherbrooke de Neptune ont été réglées avec succès, et la capacité effective dépasse maintenant l'objectif annuel initial de 150 tonnes métriques. Les spécifications de produits et les caractéristiques relatives à la manutention des matières sont excellentes et entièrement conformes aux attentes des clients et de Neptune. La société accroît ses efforts de vente afin de veiller à ce que la demande des clients corresponde désormais à la production de l'usine.

Les initiatives axées sur la productivité engendrent des résultats

Le projet Turbo, une initiative mise en œuvre à l'échelle de l'entreprise afin de stimuler les gains d'efficacité et d'accroître le rendement opérationnel, est bien amorcé. Neptune met l'accent, notamment, sur l'optimisation des processus opérationnels et sur la réduction des frais généraux et administratifs.

Neptune constate déjà les avantages de ces initiatives, et une fois pleinement mises en œuvre, celles-ci devraient générer des économies annuelles de plus de 5,0 millions \$. Neptune devrait ainsi se rapprocher d'un flux de trésorerie neutre d'ici la fin de l'exercice, comme nous l'avons annoncé antérieurement.

Lancement de l'initiative DTC au Canada

Neptune a récemment lancé une initiative de vente directe aux consommateurs (*direct-to-consumer* [DTC]) au Canada, avec la mise en œuvre de la commercialisation d'OCEANO³, un nouveau produit qui contient notre huile de krill de premier plan, NKO[®]. OCEANO³ est vendu exclusivement en ligne et est offert aux clients du service de commerce électronique entre entreprises (C3E) de Neptune qui recherchent une solution clé en main.

« Cette solution liée au commerce électronique est conforme à notre stratégie qui consiste à progresser dans la chaîne de valeur et à nous rapprocher des consommateurs en offrant des solutions à valeur ajoutée », a déclaré M. Hamilton. « En outre, elle nous permet d'ouvrir une fenêtre sur les comportements d'achat des consommateurs sans perturber nos clients qui utilisent notre service C3E ».

Vous trouverez d'autres détails relatifs au produit et des renseignements concernant la passation de commandes à l'adresse suivante : www.oceano3.com.

Propriété intellectuelle (PI) :

Brevet australien sur la composition de matières de Neptune (AU2002322233)

En septembre 2015, l'Office australien des brevets a annoncé que la demande d'Enzymotec concernant un nouvel examen du brevet australien sur la composition de matières de Neptune avait été rejetée, et que sa décision de mai 2015 selon laquelle toutes les revendications de Neptune étaient brevetables était maintenue.

Dans le cadre du règlement d'avril 2014 relatif aux redevances entre Neptune et Enzymotec, les obligations courantes de cette dernière en matière de redevances à l'égard de Neptune en Australie dépendaient du résultat de l'examen de l'Office australien des brevets mentionné ci-dessus. En vertu de cette décision favorable, Enzymotec devrait commencer à verser des paiements de redevances fondés sur ses ventes d'huile de krill en Australie.

Brevet 351 sur la composition de matières de Neptune : appel de la décision du PTAB

En septembre 2015, Aker et Enzymotec ont déposé un avis d'appel, et ont ainsi engagé un processus d'appel auprès de la cour d'appel des États-Unis pour le circuit fédéral afin d'en appeler de la décision de mars 2015 du Patent Trial and Appeal Board (PTAB) du U.S. Patent and Trademark Office (USPTO). Dans sa décision de mars 2015, le PTAB reconnaissait la brevetabilité de certaines revendications contenues dans le brevet 351 sur la composition de matières de Neptune. Le processus d'appel pourrait durer jusqu'à un an.

Perspective future

« À l'avenir, nous continuerons de mettre l'accent sur une exécution solide et de prendre appui sur l'élan positif que nous avons observé jusqu'à maintenant », a déclaré M. Hamilton. « Nous sommes encouragés par notre entonnoir de vente et par la solidité accrue de nos capacités de fabrication. Ainsi, nous nous concentrons davantage sur le développement de l'entreprise afin de veiller à ce que la demande des clients corresponde à la production de l'usine ». Les ventes de produits nutraceutiques au troisième trimestre se terminant le 30 novembre 2015 devraient être supérieures aux résultats de Neptune pour le deuxième trimestre terminé le 31 août 2015.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS)

La société utilise des mesures financières ajustées, notamment le BAIIA ajusté, pour évaluer son rendement opérationnel. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS découlent directement des états financiers de l'entreprise et sont présentées d'une manière uniforme. L'entreprise utilise ces mesures pour évaluer son rendement financier historique et prospectif, de même que sa performance par rapport à ses concurrents. En outre, ces mesures aident l'entreprise à planifier et à prévoir les périodes futures et à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. L'entreprise croit que la communication de cette information aux investisseurs, outre les mesures conformes aux normes IFRS, offre à ces derniers un aperçu des résultats de l'entreprise du point de vue de la direction et leur permet de mieux comprendre son rendement financier historique et futur.

La réglementation des valeurs mobilières exige que les entreprises préviennent les lecteurs que les gains et les mesures ajustés selon une base autre que les normes IFRS n'ont pas de signification normalisée et sont peu susceptibles d'être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres entreprises. Par conséquent, ils ne devraient pas être examinés isolément. La société utilise le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté ») pour mesurer son rendement d'une période à l'autre sans la fluctuation causée par certains ajustements qui pourraient déformer l'analyse des tendances liées à son rendement opérationnel, et parce que la société croit qu'il fournit des renseignements significatifs au sujet de sa situation financière et de ses résultats opérationnels. La méthode de Neptune pour calculer le BAIIA ajusté peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune mesure son BAIIA ajusté consolidé en ajoutant à la perte nette les revenus et les coûts financiers, la dépréciation et l'amortissement, l'impôt sur le revenu et la dépréciation des biens, des usines et de l'équipement, ainsi que les pertes, les coûts et les recouvrements d'assurance liés à l'explosion de l'usine survenue pendant la période visée. En outre, Neptune exclut les conséquences de certaines opérations non monétaires enregistrées, notamment la rémunération fondée sur des actions, du calcul de son BAIIA ajusté. La société croit qu'il est utile d'exclure cet élément, car il s'agit de frais hors caisse. L'exclusion de cet élément ne signifie pas qu'il soit nécessairement non récurrent.

Détails relatifs à la conférence téléphonique

Neptune tiendra une conférence téléphonique le jeudi 15 octobre à 8 h 30 (HE) pour présenter ses résultats du deuxième trimestre terminé le 31 août 2015.

Date: jeudi 15 Octobre 2015

Heure : 8 h 30 (heure de l'Est)

Numéro d'id. de la conférence : 47207683

Téléphone : 1-877-380-5664 (au Canada et aux États-Unis)
1-631-813-4882 (à l'extérieur du Canada et des États-Unis)
(Veuillez composer le numéro 15 minutes avant le début de l'appel.)

Diffusion Web : Une diffusion Web audio en direct sera accessible à l'adresse suivante :
<http://neptunekrilloil.com/fr/investors/investor-events-and-presentations/>

Un enregistrement de la conférence sera également archivé sur le site Internet de Neptune et disponible peu après la conférence.

À propos de Neptune Technologies & Bioressources Inc.

Neptune est une entreprise de biotechnologie dont les activités portent principalement sur le développement et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (AGPI/PUFA) oméga-3 d'origine marine. La société Neptune utilise un procédé breveté d'extraction d'huile de krill antarctique et l'entreprise vend principalement des AGPI oméga-3 en vrac à ses distributeurs qui les commercialisent sous marque privée, notamment sur le marché des produits nutraceutiques aux États-Unis, en Europe et en Australie. Les produits Neptune se présentent généralement en capsules et sont utilisés comme compléments alimentaires par les consommateurs. Le siège social de Neptune est situé au 545, Promenade du Centropolis, bureau 100, Laval (Québec).

Par l'entremise de ses filiales Acasti Pharma Inc. (Acasti) et NeuroBioPharm Inc. (NeuroBio), au sein desquelles Neptune détient respectivement 49.95 % et 96 % des actions avec droit de vote, Neptune s'intéresse également aux possibilités offertes par les marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Les sociétés Acasti et NeuroBio mettent respectivement l'accent sur la recherche et le développement de composés sûrs et efficaces pour le traitement des affections athéroscléreuses, très répandues, tels les désordres cardiométaboliques et les maladies cardiovasculaires, ainsi que les affections neurodégénératives et à caractère inflammatoire. CaPre[®], le principal candidat à titre de médicament d'ordonnance de la société Acasti, est un concentré purifié à haute teneur en phospholipides oméga-3, obtenu à partir de l'huile de krill Neptune. La cible thérapeutique de CaPre[®] est la prévention et le traitement des désordres cardiométaboliques, notamment de l'hypertriglycéridémie, une affection caractérisée par des taux anormalement élevés de triglycérides.

Énoncés prospectifs

Les déclarations contenues dans le présent communiqué, qui n'ont pas trait à des faits historiques ou d'actualité, constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. De telles déclarations de nature prospective comportent des risques et des incertitudes, connus ou non, ainsi que d'autres facteurs inconnus, pouvant avoir pour effet que les résultats réels de la société Neptune puissent se révéler dans les faits différents des résultats antérieurs ou des résultats futurs exprimés ou impliqués dans ces énoncés prospectifs. . Outre les déclarations décrivant explicitement ces risques et incertitudes, les lecteurs sont priés de considérer comme incertains et de nature prospective les énoncés désignés par des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à » ou « prévoir ». Les lecteurs sont mis en garde à savoir

qu'il vaudrait mieux ne pas accorder une confiance inconditionnelle à ces énoncés de nature prospective, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément qualifiés dans leur intégralité par le présent avertissement et par la section « Mise en garde concernant l'information prospective » contenue dans la plus récente notice annuelle de Neptune, qui fait également partie du plus récent rapport annuel de Neptune relatif au formulaire 40-F, et qui est disponible dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche à l'adresse www.sedar.com, dans EDGAR (Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval) à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section des investisseurs du site Web de Neptune à l'adresse www.neptunebiotech.com (« notice annuelle »). Les énoncés prospectifs contenus aux présentes sont formulés en date du présent communiqué de presse. Neptune ne met pas à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en fonction de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont également et généralement soumis à d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de valeurs mobilières que Neptune partage avec la Securities and Exchange Commission et la Commission canadienne des valeurs mobilières. Vous trouverez de plus amples renseignements concernant les hypothèses, les risques et les incertitudes dans la notice annuelle, sous « Facteurs de risque ».

« Ni le NASDAQ, ni la Bourse de Toronto n'assument quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou exact du présent communiqué. »

Personne ressource :

John Ripplinger

Relations investisseurs

+1.450.687.2262

j.ripplinger@neptunebiotech.com

neptunebiotech.com